

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le : 18/12/02

**Séance du 13 décembre 2002
qui s'est déroulée à la C.C.I. du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général,
Jean-Paul VOGEL

PRESENCE

- **liste des présents annexée**

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 13 décembre 2002 à 18 heures à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, il a pris les décisions suivantes :

Commission n°1 : finances et personnel

Finances :

☞ R 1.1.1 - Etat des créances irrécouvrables et des admissions en non valeur :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté admet en non valeur les créances pour un montant de 2 995.50 euros et annule le montant des recettes correspondantes sur le budget 2002 dans la décision modificative n°2.

☞ R 1.1.2 - Ecritures d'intégration des travaux de rénovation de la caserne des pompiers de Besançon dans le patrimoine de la C.A.G.B. - Opération de mise à disposition au SDIS :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- demande au comptable de procéder à l'intégration de cette immobilisation dans le patrimoine de la collectivité pour 320 625.83 euros (par transfert du chapitre 23 au chapitre 21)

- réalise les écritures d'ordre afin de mettre à disposition ce bien au SDIS (cf. décision modificative n°2)
- communique ces écritures au SDIS afin qu'il procède à l'enregistrement comptable de cette mise à disposition.

↳ R 1.1.3 - Etat des décisions du Président sur les utilisations des dépenses imprévues :

Le Conseil de Communauté prend connaissance de l'utilisation faite de la ligne de dépenses imprévues. Le solde de la ligne de dépenses imprévues s'élève à 103 108,80 euros pour 153 000 euros inscrits au budget.

Compte	Objet	Montant en euros
	Crédit ouvert BP 2002	153 000,00
	Etat des consommations en sept.2002	29 091,20
	Proposition de nouvelles dépenses imprévues virées vers le compte :	
65734.812	subvention à l'association ARTISSE	1 000,00
65734.812	Remboursement des frais de traitement des déchets à Miserey Salines	19 800,00
	SOLDE des dépenses imprévues	103 108,80

↳ R 1.1.4 - Décision modificative n°2 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la Décision Modificative n°2
- et autorise le Président à signer tous les avenants et toutes les pièces nécessaires à la reprise en cours de l'actif et du passif du SM TGB.

Le Président de la C.A.G.B. est autorisé à lancer les consultations nécessaires auprès des établissements bancaires pour contracter l'emprunt 2002 et à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

↳ R 1.1.5 - Les garanties d'emprunt :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des principes régissant les garanties d'emprunt
- se prononce favorablement sur les modalités proposées de mise en place de ces garanties par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (procédure et contraintes internes).

↳ R 1.1.6 - Remboursement des participations SYBERT des communes d'Auxon-Dessus, d'Auxon-Dessous, de Châtillon le Duc et de Miserey Salines au titre de l'année 2002 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de rembourser le montant de la contribution SYBERT 2002 aux communes d'Auxon-Dessus, d'Auxon-Dessous, de Châtillon le Duc et de Miserey Salines sur la base des remboursements 2001.

**↳ R 1.1.7 - Attribution de Compensation de TP: actualisation
Dotation d'Initiative Economique 2002 : calcul**

Le Conseil de Communauté est informé de la prochaine révision de l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle par la Commission d'Evaluation des Charges en 2003 et du report du calcul de la Dotation d'Initiative Economique 2002.

Personnel :

↳ R 1.2.1 - Création d'un poste d'assistante de direction pour la Direction Générale :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide la création d'un poste de rédacteur territorial pour la Direction Générale
- autorise M. le Président à engager les procédures, à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre et à inscrire les dépenses au budget ou à prélever sur les dépenses imprévues les crédits nécessaires au paiement des traitements, charges patronales consécutifs à ce recrutement.

↳ R 1.2.2 - Création d'un poste de catégorie A pour le Conseil de Développement Participatif :

A la majorité et une voix contre, le Conseil de Communauté :

- décide la création d'un poste de catégorie A (ingénieur ou attaché territorial ou contractuel le cas échéant)
- autorise M. le Président à engager les procédures, à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre et à inscrire les dépenses au budget ou à prélever sur les dépenses imprévues les crédits nécessaires au paiement des traitements, charges patronales consécutifs à ce recrutement.

↳ R 1.2.3 - Evolution du secrétariat du SYBERT:

Conformément à la demande du Comité Syndical du SYBERT dans sa séance du 30 octobre 2002, à l'unanimité, le Conseil de Communauté décide la mise à disposition par la C.A.G.B. d'une secrétaire à mi-temps en complément de la secrétaire actuelle à compter de 2003.

↳ R 1.2.4 - Convention de mise à disposition des moyens entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le SYBERT :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les termes de la convention
- autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition de moyens entre la C.A.G.B. et le SYBERT.

↳ R 1.2.5 - Election du Comité Technique Paritaire : fixation des effectifs :

Les effectifs de la C.A.G.B. seront d'au moins 50 agents le 1^{er} janvier 2003. La mise en place d'un CTP est obligatoire.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide que le CTP sera constitué :

- pour le personnel de :
 - trois représentants titulaires
 - trois représentants suppléants

- pour la collectivité de :

- trois représentants titulaires
 - trois représentants suppléants
- (ces représentants seront désignés lors du prochain Conseil de Communauté)

☞ R 1.2.6 - Création de postes suite à des avancements de grades :

Des avancements de grade sont prévus pour l'année 2003. Les postes concernés sont les suivants :

- ingénieur en chef 1^{ère} catégorie 1^{ère} classe
- directeur territorial
- rédacteur principal
- adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- agent administratif qualifié
- agent technique principal

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de créer les postes énumérés ci-dessus et de supprimer les anciens emplois lorsque les agents seront nommés dans les nouveaux grades.

☞ R 1.2.7 - Liste des emplois permanents :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la nouvelle liste des emplois permanents.

Commission n°2 : économie

☞ R 2.1 - Cré-Entreprendre Initiative - Bilan d'activité à sept.2002 - Demande d'abondement complémentaire au fonds "prêts d'honneur" - Participation financière aux actions d'accompagnement :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les sollicitations de Cré-Entreprendre Initiative présentées dans le rapport. Une participation aux actions connexes de 7622,50 € est à inscrire au BP 2003.

☞ R 2.2 - SPL Microtechniques - Appel à projets UCIP 2002 - Participation financière de la C.A.G.B. à la mise en place du projet par l'Agence Régionale d'Intelligence Economique (ARIE) :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide, dans le cadre de l'appel à projets dit UCIP, le projet qui consiste à développer une solution, un outil favorisant le partage et la valorisation de l'information au service d'une ou plusieurs communautés professionnelles. Il décide d'attribuer une aide financière de la C.A.G.B. d'un montant de 13 576 € T.T.C..

☞ R 2.3 - Attribution d'une aide FIE à la Ville de Besançon pour aider à l'implantation de la société AGIBAT :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la modification à apporter à la délibération n°02.06.24 R 2.1.1 du 24 juin 2002 telle que présentée ci-dessous :

$$(3\ 845\ \text{m}^2 / 16\ 600\ \text{m}^2) \times 17\ 085\ \text{€} = 3\ 957,80\ \text{€}$$

☞ R 2.4 - Vaux les Prés - Participation financière à l'élaboration du PLU :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- accepte le principe d'une participation financière à l'élaboration du PLU de Vaux les Prés équivalent à la différence pour la commune entre le coût de la carte communale et le coût du PLU
- autorise M. le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

☞ R 2.5 - Intérêt communautaire - Actions de développement économique :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- reconnaît l'intérêt communautaire de l'ensemble des missions présentées dans le rapport préparatoire
- autorise le 1^{er} Vice-Président à signer les conventions avec les communes concernées
- propose à la Commission d'Evaluation des Charges que l'ensemble de ces actions ne fasse pas l'objet de transfert de charges

☞ R 2.6 - Aéroport régional de Dole-Tavaux :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- déclare d'intérêt communautaire la participation de la CAGB à la gestion et au redéveloppement de l'aéroport de Dole-Tavaux ;
- valide la substitution de la C.A.G.B. à la Ville de Besançon en tant que signataire de la convention de gestion ;
- assume l'ensemble des charges qui incombent à la Ville de Besançon en application de la convention de gestion ;
- autorise M. le Président à signer tout document relatif à cette affaire
- prévoit d'inscrire cette dépense au B.P. 2003

Ce transfert de compétence de la Ville de Besançon fera l'objet de retenues sur l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle confirmées par la Commission d'Evaluation des Charges en 2003. D'autre part, le Conseil de Communauté :

- invite M. le Président à engager une réflexion avec la COMADI pour développer l'aéroport de Dole-Tavaux comme aéroport interrégional
- autorise M. le Président à mener les démarches nécessaires et à engager les études avec la COMADI pour la réalisation de ce projet.

☞ R 2.7 - Transfert de compétence : Pépinière d'entreprises de Palente :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- reconnaît l'intérêt communautaire de la pépinière de Palente
- valide les termes de la convention
- autorise le Président à signer cette convention et tout document relatif à cette affaire.

Le montant des charges transférées sera évalué par la Commission d'Evaluation des Charges en 2003.

Commission n°3 : habitat

↳ R 3.1 - Action en faveur du parc locatif privé :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- déclare cette action en faveur du parc locatif privé d'intérêt communautaire au titre de la compétence équilibre social de l'habitat. Cette action sera reprise dans le nouveau PLH.
- fixe des objectifs en matière de production : 30 Prêts Conventionnés, 10 PST.
- autorise le Président à signer la convention à intervenir entre la C.A.G.B. et l'ANAH (concernant le principe du X + X soit 10 % de taux de subvention C.A.G.B. et 10 % de taux de subvention ANAH pour les prêts conventionnés et des programmes sociaux thématiques + objectifs sur l'année 2003). Le taux de subvention total (C.A.G.B. + ANAH) sera de 70 % pour les logements à loyer conventionné et 90 % pour les programmes sociaux thématiques.
- sollicite les aides de l'Etat à hauteur de 30 %
- sollicite les aides du Conseil Général du Doubs et du Conseil Régional de Franche-Comté au titre de cette action
- précise que la mission d'animation pourrait être confiée à une structure ayant des compétences et une expérience (type HDL).

↳ R 3.2 - Action en faveur de l'habitat spécifique :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de cet accord et de la prise en compte de l'articulation PLH et PDALPD,
- prend en compte cet accord dans le nouveau Programme Local de l'Habitat
- valide la participation de la C.A.G.B. pour le volet prospection foncière en lien avec l'Agence Foncière
- autorise M. le Président à signer l'accord cadre.

↳ R 3.3 - Soutien aux OPAH :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté attribue une subvention de 1 115 euros par an sur trois ans à la commune de Deluz pour son action "logement" dont les crédits sont inscrits à l'article 65 754 du budget habitat de l'exercice 2002 et suivants.

↳ R 3.4 - Création de logements sociaux - Information des décisions du Bureau :

1 dossier de subvention :

- Commune de Franois : 1 PALULOS - 1^{er} étage du bâtiment scolaire - 2 591,63 € (17 000 F)

Le Conseil de Communauté prend connaissance de l'attribution par le Bureau de la subvention de 2591,63 € à la commune de Franois dont les crédits sont prévus à l'article 65 754 du budget Habitat de l'exercice 2002.

Commission n°4 : transports et déplacements

↳ R 4.1 - Equipements des points d'arrêts des communes :

A la majorité, deux voix contre et une abstention, le Conseil de Communauté valide :

- Les principes de réalisation d'un point d'arrêt tels que présentés dans ce rapport et en détail dans le

projet de charte sur « L'aménagement des points d'arrêts du réseau de transport de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ».

Cependant, le Conseil de Communauté souhaite que la commission "Transports et déplacements" étudie la possibilité de proposer un choix de deux types d'abribus aux communes.

- Le financement par la CAGB du mobilier (abribus, poteaux et équipements terminus),
- Le financement par la CAGB de l'entretien et la maintenance du mobilier acquis et transféré.
- Le financement par les communes de l'aménagement de voirie directement liée aux points d'arrêts implantés sur leur territoire communal ;
- Le financement par la C.A.G.B des aménagements de voirie d'importance définis dans le présent rapport ;
- La charte pour être proposée à la signature de l'ensemble des communes de la Communauté.

↳ R 4.2 - Convention avec l'Etat pour le financement des aménagements relatifs à la sécurité dans les bus :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président de la C.A.G.B. à solliciter une subvention de l'Etat pour le financement des aménagements relatifs à la sécurité dans les bus et à signer la convention consécutive.

↳ R 4.3 - Demande de subvention relative à l'aménagement des bus pour les personnes à mobilité réduite (PMR) :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président de la C.A.G.B. à solliciter une subvention de l'Etat pour le financement relatif à l'aménagement des bus pour les personnes à mobilité réduite et à signer les pièces administratives consécutives.

Commission n°5 : aménagement de l'espace

↳ R 5.1 - Avis de la C.A.G.B. sur les sollicitations des communes pour une assistance de l'AUDAB pour l'évolution de leur document d'urbanisme :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les niveaux d'assistance de l'AUDAB
- valide le tableau de mobilisation de l'agence en 2003 pour le compte des communes tel que présenté dans le rapport préparatoire.

↳ R 5.2 - Acquisition des données cadastrales :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide l'acquisition du fond numérique cadastral afin d'obtenir une couverture sur l'ensemble des 59 communes de la CAGB,
- décide d'inscrire dès 2003 un budget correspondant à une programmation pluriannuelle de la numérisation évaluée au total à 100 000 euros
- engage les démarches avec la DGI pour établir une convention.

Commission n°7 : voirie et stationnement

↳ R 7.1 - Aménagement de la RN 83 en entrée Est de l'agglomération bisontine - Composition du jury d'appel d'offres :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la composition du jury d'appel d'offres telle que présentée dans le rapport.

Commission n°8 : politique de la ville

↳ R 8.1 - Transferts de compétence : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- déclare le dispositif PLIE de Besançon d'intérêt communautaire, et réalise le transfert de ce dispositif qui en découle au 1^{er} janvier 2003,
- accepte les conditions matérielles du transfert exposées ci-dessus qui seront reprises dans une convention tripartite à intervenir entre la Ville de Besançon, Le CCAS de Besançon et la CAGB,
- crée les postes nécessaires au transfert :
 - un poste de catégorie A (cadre d'emploi des attachés territoriaux), 1 poste de catégorie B (rédacteur) et 2 postes de catégorie C (adjoints administratifs principaux, 1^{ère} classe) au titre des transferts de personnel selon l'article 46 de la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
 - un poste de catégorie C (agent administratif) et autorise M. le Président à engager les procédures de recrutement,
- présente le projet d'avenant au protocole d'accord entre l'Etat et CAGB aux instances de la CAGB suite à la décision du transfert du Conseil de Communauté du PLIE et à la négociation avec les services de l'Etat soit au cours 1^{er} trimestre 2003,
- autorise le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de ce transfert.

Le montant des charges transférées sera évalué par la Commission d'Evaluation des Charges courant 2003.

Les Elus représentant la C.A.G.B. au PLIE seront désignés par le Conseil de Communauté suite à la modification des statuts de l'association.

Commission n°9 : équipements culturels et sportifs

↳ R 9.1 - Projet de station nautique à la Malate :

A l'appui des éléments présentés dans le rapport préparatoire et dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des études, à l'unanimité le Conseil de Communauté :

- valide le lancement de quatre études pré opérationnelles portant sur :
 - l'élaboration du programme détaillé,
 - les relevés topographiques par un géomètre,
 - une étude de sols (première reconnaissance),
 - une étude d'environnement (première phase de l'étude d'impact, la seconde phase intervenant en phase d'étude opérationnelle),

pour coût estimatif total d'environ 68 000 euros TTC, et d'autoriser le président à engager les démarches nécessaire à la réalisation de ces études dans le cadre de l'article 28 du code des marchés publics

- valide le principe d'avoir recours à un mandataire et d'autoriser le président à engager les démarches nécessaires à cet effet.

↳ R 9.2 - Palais des sports :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des propositions de la commission équipements culturels et sportifs,
- décide d'attribuer une subvention à hauteur de 1 525 000 euros à la Ville de Besançon pour la restructuration du Palais des Sports, dans le cadre de l'intérêt dépassant manifestement l'intérêt communal,
- sollicite au préalable à l'attribution de cette subvention une étude précisant le coût relatif à une mise aux normes de la salle annexe permettant l'accueil de compétition de hand et de basket.

Commission n°11 : tourisme

↳ R 11.1 - Définition de l'intérêt communautaire - Utilité dépassant manifestement l'intérêt communal :

A la majorité et une abstention, le Conseil de Communauté valide :

- les critères proposés pour déterminer l'intérêt communautaire
- les axes proposés dans lesquels devront s'inscrire les projets dont l'utilité dépasse manifestement l'intérêt communal.

↳ R 11.2 - Politique de promotion en direction des congressistes :

A la majorité et quatre voix contre, le Conseil de Communauté valide la proposition d'engager une politique de promotion de l'agglomération en direction des congressistes.

↳ R 11.3 - Politique de promotion en direction des congressistes : intervention dans le cadre du colloque de la fédération des écomusées et musées de sociétés

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide l'intervention de la C.A.G.B. sur la prise en charge des entrées pour les congressistes au Musée comtois et au Musée de plein air des maisons comtoises de Nancray et du transport sur ces sites :

- sous forme d'une subvention accordée à la FEMS pour le transport sur les sites et l'entrée au Musée Comtois (pris en charge par la FEMS) d'un montant de 380 € euros
- sous forme d'une prise en charge directe des entrées et de la visite guidée au Musée de plein air des maisons comtoises de Nancray pour un montant de 240 euros.

soit un coût total de 620 euros.

Questions diverses

↳ R 12.1 - Convention complémentaire au dossier de demande de subvention ATSR : portail Web

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des éléments complémentaires
- autorise M. le 1^{er} Vice-Président à signer la convention relative aux modalités de financement et au droit de propriété du portail Web.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 137

Etaient présents : AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - ARGUEL : André AVIS - AUXON - DESSOUS : Jacques CANAL - AUXON-DESSUS : Michel BITTARD - AVANNE-AVENEY : Jean-Pierre TAILLARD, Joël ROY - BESANÇON : Denis BAUD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Jean-Claude CHEVAILLER, MO CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER, P. GUINCHARD-KUNSTLER, Bernard LAMBERT, Lucille LAMY, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Frédérique MOZER, Françoise PRESSE, JP RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU - BEURE : Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - BOUSSIERES : Michel POULET - BRAILLANS : Alain BLESSEMAILLE - BUSY : Philippe SIMONIN - CHALEZEULE : Raymond REYLE - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY - CHAMPOUX : Bernadette PERRIN (suppléante de Norbert DUPREY) - CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH - CHATILLON LE DUC : Gilbert CANILLO - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON - CHAUDEFONTAINE : Christiane BEUCLER (suppléante d'Alain CUCHE) - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Bruno COLLAS (suppléant de Gérard GALLIOT), Jean-Pierre PROST - DELUZ : Yves TARDIEU - ECOLE-VALENTIN : Yves GUYEN - FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - FRANCOIS : Claude PREIONI, Françoise GILLET - GENNES : Gabriel JANNIN - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN, Richard SALA - LA VEZE : Philippe CHANAU - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT - MARCHAUX : Yves MAYOUD - MONTFAUCON : Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Marcel COTTINY - MORRE : Gérard VALLET, Jean-Michel CAYUELA - NANCRAY : Daniel ROLET - NOIRONTE : Bernard MADOUX - NOVILLARS : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS - OSSELLE : Christophe GRANDJACQUET - PELOUSEY : Jacques TERVEL - PIREY : Robert STEPOURJINE - POUILLEY-LES-VIGNES : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE - PUGEY : Jean-François HUMBERT (suppléant de Marie-Noëlle CAMBIER) - RANCENAY : Gilbert GAUTHIER - ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE - SAONE : Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU - TALLENAY : Jean-Yves PRALON - TORPES : Denis JACQUIN - VAIRE ARCIER : Patrick RACINE - VAUX-LES-PRES : Bernard GAVIGNET -

Etaient absents : AUDEUX : Christian SANCHEZ - AUXON - DESSOUS : Jacques THIEBAUT - BESANÇON : Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Patrick BOURQUE, Martine BULTOT, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Alexandre CHIRIER, Jean-Loup COLY, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMOND, Françoise FELLMANN, Karine GEIGER, Abdel GHEZALI, Bruno LEGEARD, Christophe LIME, Sébastien MAIRE, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Safia N'MINEJ, Jacqueline PANIER, Marcel POCHARD, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Martine ROPERS, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN - BOUSSIERES : Bertrand ASTRIC - CHALEZE : Josseline SEITZ - CHATILLON LE DUC : Jean-Marie DELACHAUX - CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL - LA CHEVILLOTTE : Jean PIQUARD - LARNOD : Martine BERGIER - LE GRATTERIS : Nicole JANNIN - MAZEROLLES-LE-SALIN : Daniel PARIS - MISEREY-SALINES : Marcel FELT, Denis JOLY - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Pascal DUCHEZEAU - NANCRAY : Jean-Pierre MARTIN - PELOUSEY : Eric GRAVIER - PIREY : Claude BARTHOD-MALAT - ROUTELLE : Pierre DAGON-LARTOT - THISE : Jacques SIFFERLIN, Claude BULLY - THORAISE : Jean-Paul MICHAUD - VAIRE LE PETIT : Jean-François THIEBAUD - VORGES LES PINS : Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Christelle PETITJEAN

Procuration de vote :

Mandants : P. BOURQUE ; F. MONNEUR ; JP MARTIN ; J. SEITZ ; C. TISSIER ; A. GHEZALI ; F. FELLMANN ; J.J. DEMONET ; R. CHAVIN-SIMONOT ; A. BAVEREL ; M. ROPERS ; D. PARIS ; P. DUCHEZEAU ; M. BULTOT ; S. MAIRE ; JP RENOUD-GRAPPIN ; C. BATISTE ; C. BALLOT ; J. ROSSELOT (jusqu'à 20h) ; YM DAHOUI (à partir de 19h30) ; D. BAUD (à partir de 19h45) ; M. ROIGNOT (à partir de 19h35) ; P. GUINCHARD-KUNSTLER (à partir de 21 h)

Mandataires : B. CYPRIANI ; J. SCHIRRER ; JH BAUER ; G. BAULIEU ; A. CHAUVET ; JC ROY ; JL FOUSSERET ; B. MEDJALDI ; JC CHEVAILLER ; Y. GUYEN ; C. CASENOVE ; JM ROTH ; M. COTTINY ; MO CRABBE-DIAWARA ; F. PRESSE ; P. BONNET ; M. POULET ; F. MOZER ; F. BRANGET (jusqu'à 20h) ; V. FUSTER (à partir de 19h30) ; D. TETU (à partir de 19h45) ; B. FALCINELLA (à partir de 19h35) ; Michel LOYAT (à partir de 21h)